



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 07 Avril 2026
Délibération n°031-2026

Date de convocation : 30 mars 2026
Date d'affichage : 30 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente mars de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, maire
M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, M. Philippe LEFEVRE, M. Gilles POISSON, Mme Natacha BARDET, M. Charles MORIN, M. David PAUMIER, M. Alexandre MATHEY, Mme Alexandra FOSSE, Mme Cindy MERIOTTE, Mme Julie VEGREVILLE, Mme Florence BOUVET, M. Alexandre BOULAY, conseillers municipaux.

Etaient absents :

M. Gilles POISSON (procuration donnée à Madame LAINÉ Magali), Mme Patricia JERVAIS DURAND (procuration donnée à Monsieur TRIGER Philippe).

Secrétaire de séance :

Mme Natacha BARDET

Vente des buts de hockey

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget en cours,

Considérant que la collectivité est propriétaire de buts de hockey devenus inutilisés dans le cadre des activités du gymnase de Joué l'Abbé

Considérant l'intérêt manifesté par un club de roller hockey pour l'acquisition de ce matériel,

Considérant la volonté de soutenir les associations sportives locales et d'optimiser l'utilisation du matériel communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la vente de deux buts de hockey au club de roller hockey.
- De fixer le prix de vente à 500 € pour l'ensemble du matériel.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, le 07 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme

La Maire,
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,
Natacha BARDET

